

## **L'énigmatique tableau de marbre blanc, donné par Olivier de Serres au roi Henri IV.**

### **Histoire et pérégrinations d'un magnifique bas-relief du sculpteur lorrain Ligier Richier.**

Vidal Bernard et Manuel Navarro, institut Olivier-de-Serres,  
[vidalbernard@orange.fr](mailto:vidalbernard@orange.fr)

Jean de Serres (1540-1598), frère de l'agronome Olivier de Serres, fut un pasteur très actif dans la réforme protestante. Ami de Théodore de Bèze, il participa activement aux débats théologiques qui animèrent cette époque. Il rendit divers services et accomplit plusieurs missions pour Henry IV qui le nomma historiographe du roi. Jean de Serres fut fait prisonnier des ligueurs, en juillet 1592 et durant neuf mois, lors d'une mission pour le futur Henry IV. Il fut libéré contre une forte rançon, rassemblée par sa femme Marguerite, ses frères Olivier et Raymond de Serres et son neveu Jacques Valleton. Jean de Serres et son épouse Marguerite de Godarry, sont tous deux décédés<sup>1</sup> un même jour, le 19 mai 1598, laissant neuf enfants et une succession embrouillée de grosses dettes et d'une forte créance du roi. Olivier de Serres fut alors chargé de la tutelle de ses neveux, conjointement avec Jacques Valleton. Il fut menacé de ruine et son magnifique domaine du Pradel, à Mirabel près de Villeneuve-de-Berg, fut un temps sous la menace d'une saisie<sup>2</sup>, du fait des cautions données pour obtenir la libération de son frère Jean.

Olivier de Serres se rendit à Paris, à la demande du conseil de tutelle, pour plaider la cause des orphelins, auprès du roi Henri IV qui s'était engagé à rembourser les grosses sommes d'argent dues à leur père, Jean de Serres. Olivier de Serres rendit ses comptes de tutelle<sup>3</sup> en 1611, et c'est à cette occasion qu'il évoque le transport à Paris d'un tableau de marbre blanc que son frère Jean avait promis de donner au roi. Ce tableau était mentionné dans l'inventaire<sup>4</sup> après décès de Jean de Serres. Olivier de Serres remit ce tableau à Henri IV, en fin d'année 1598. Le 30 août 1600, à la veille de son retour en Vivrais, il se fit donner, par le sieur de Langle<sup>5</sup>, conservateur du cabinet du roi, une attestation de délivrance de ce tableau. Olivier de Serres décrit son voyage, la remise du tableau et ses démarches auprès du roi, mais il ne

---

1 In Vidal Dominique, Vidal-Balcon Marie-Elisabeth, Saint-André Alain, *La mort du pasteur Jean de Serres, historiographe du Roi : un cas suspect de peste, à l'époque de la peste en Dauphiné, en 1598*. Revue du Vivarais, CXVII, n°3, 2013, p. 129-143.

2 Voir l'arrêt du conseil privé du roi, du IX<sup>e</sup> février 1608, obtenu par le créancier Faure. (Cité en annexe).

3 Nous donnons en annexe de larges extraits des comptes de tutelle rendus par Olivier de Serres et de ceux rendus par David Valleton, pour illustrer ce que nous avons découvert sur ce tableau.

4 Inventaire du 13 Juillet 1598, reçu par M<sup>e</sup> Charssi [Chaussi] greffier à la cour ordinaire d'Orange. In ADA J 333.

5 Guillaume Larche, seigneur de Langle, fut garde du cabinet du Roi, de 1595 à 1609. Le président de Thou avait le titre de maître de ce cabinet. Guillaume Larche, sieur de Langle, qui recevait les mêmes appointements de 400 livres, en était le garde. In *Le Louvre et son histoire* par A. Babeau.

donne aucune indication sur le sujet, l'auteur et la provenance de ce tableau, ce qui nous intrigue particulièrement. David Valleton rend, au nom de son frère Jacques Valleton, les comptes pour la tutelle des enfants de Jean de Serres, en 1616. Il y évoque également ce tableau de marbre et les achats entrepris pour son transport.

## **Le voyage à Paris**

Olivier de Serres transporta ce tableau de marbre, des poudres et des eaux de senteurs, à dos de cheval et par bateau. Il partit de sa maison du Pradel, en Vivarais, le 6 novembre 1598, pour arriver à Paris le 20 novembre 1598. Olivier de Serres, accompagné de trois serviteurs à pieds, était monté sur un mulet d'amble. Il utilise un cheval au poil gris pour porter les cadeaux pour le roi et sa cour. Il transporte également ses hardes, ses papiers et ses écrits sur le théâtre d'agriculture qu'il fera imprimer à Paris par la même occasion. Il fallut d'abord réparer un vieux bât de transport pour fixer sur le cheval, acheter une balle ou panier de mercier destinée à recevoir et protéger le tableau de marbre, ainsi que des cordes pour bien fixer et emballer le tout. Du fait des cadeaux qu'il transporte, Olivier de Serres se méfie de la traversée de Lyon et de la douane. Il préfère éviter la ville et il fait le choix de prendre une route montagneuse plus directe, de Mirabel vers les Bouthières, le Forez et Roanne. Arrivé à Roanne, Olivier de Serres renvoie le premier serviteur, Pierre Guigon qui ramène le cheval gris, et il poursuit son voyage en naviguant de façon plus confortable sur la Loire, avec ses deux autres serviteurs jusqu'à Gien où, abandonnant le bateau, il part sur Paris avec un nouveau cheval et son mulet d'amble. Le deuxième serviteur, Jacques Tichet, est rentré de Paris dès les premiers jours pour porter des nouvelles des affaires en cours et prendre l'avis du conseil de tutelle. Le troisième serviteur, André Garnier, a accompagné et servi son maître durant tout le séjour parisien d'Olivier de Serres, jusqu'en août 1600.

Au total, le voyage pour aller à Paris, long de six cent cinquante kilomètres, aura duré quinze jours, avec un premier tronçon de deux cent cinquante kilomètres à cheval jusqu'à Roanne, un deuxième tronçon de deux cent cinquante kilomètres par bateau sur la Loire, jusqu'à Gien, près d'Orléans et un dernier tronçon de cent cinquante kilomètres jusqu'à Paris à cheval, soit près de cinquante kilomètres par jour, ce qui devait être un voyage assez pénible, pour un homme de soixante ans.

## **Le séjour parisien**

A son arrivée à Paris, Olivier de Serres s'installe pour deux jours au logis du chapeau rouge, en la place Maubert. Puis il emménage pour tout son séjour dans une chambre garnie, « *au quay de la mégisserie à l'image Saint Claude, pour estre près du Louvre et de mon seigneur le chancelier<sup>6</sup>, où le pourtoict les affaires qu'il avoit en main, de laquelle chambre il payoit tous les mois cinq escus et demy, avec le service, et faisant achepter ses vivres par son homme* ». Les vérificateurs aux comptes notent d'ailleurs, au moment de

---

6 Pomponne de Bellièvre, chancelier de France depuis 1599, dédicataire de l'opuscule sur la seconde richesse du mûrier blanc par Olivier de Serres.

rembourser ces frais, que « *considérée la qualité du comptable, [il] ne se pouvoit passer d'un serviteur* ».

Son premier séjour parisien lui a permis de mener à bien l'impression d'une partie de ses ouvrages<sup>7</sup> et d'établir très rapidement des contacts fructueux avec le roi et sa cour, grâce à la remise du tableau et des cadeaux, fin novembre 1598. Il obtient, dès le 8 janvier 1599, la signature du privilège du roi pour imprimer *la cueillette de la soie* (1<sup>e</sup> février 1599) et *son théâtre d'agriculture* (1<sup>e</sup> Juillet 1600). Entre temps, il aura fait graver un très joli frontispice sur cuivre et toutes les planches et décors sur bois, utilisés dans les quatre premières impressions de son théâtre d'agriculture, les seules qu'il a supervisées lui-même<sup>8</sup>. Au total, le séjour parisien a duré plus d'un an et demi. S'il a été fructueux pour Olivier de Serres, comme l'insinue l'impugnatureur, il le fut moins pour les orphelins : « *led comptable auroit présanté un de ses fils [Gédéon de Serres, agé de 38 ans] à sa magesté, au moien desquels présants il a esté recogneu & favorizé en toutes ses affaires, telement qu'il les a donnés aux despans desd pupils* ». Il fut en effet moins heureux dans le traitement des affaires de ses neveux, qui n'ont guère avancé malgré les multiples démarches entreprises.

## Le retour vers le Vivarais

Olivier de Serres repart le 31 août 1600, par le coche de Bourgogne jusqu'à Chalons, puis par bateau sur la Saône, jusqu'à Lyon, à la suite du roi parti en guerre en Savoie. Après avoir rencontré en vain le roi, à la poursuite de ses affaires, Olivier de Serres termine son voyage de retour, par bateau sur le Rhône puis avec un cheval de louage jusqu'au Pradel, où il arrive enfin le 21 septembre 1600.

## Un mystérieux tableau de marbre

Nous avons tout d'abord recherché en quoi consistent précisément les cadeaux emportés à la cour par Olivier de Serres. Outre un tableau, il a emporté des eaux et des poudres de senteurs, on peut imaginer qu'il s'agit de lavande, de thym, de romarin et d'autres herbes de Provence. Le roi semblait attendre avec impatience l'arrivée du tableau promis par Jean de Serres : « *le sieur de Langle, garde du cabinet du Roy, fict entendre à sa magesté que le tableau de feu sieur de Serres estoict arrivé en lad. ville [de Paris], l'ayant fait conduire le sieur du Pradel. En suytte, sa magesté depescha led. sieur de l'Angle aud. sieur du Pradel comptable, pour luy faire porter led. tableau.* » On s'interroge sur l'origine et la nature même de ce mystérieux tableau en marbre dont nous n'avons aucune trace, bien qu'il fut soigneusement

---

7 - *La cueillette de la soie, par la nourriture des Vers qui la font*. Échantillon du Théâtre d'Agriculture d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel. A Paris, chez Jamet Métayer, Imprimeur ordinaire du Roy, Avec Privilège de sa Majesté. 1 février 1599.

- *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, d'Olivier de Serres seigneur du Pradel. A Paris. M. D. C. Par Jamet Métayer Imprimeur ordinaire du Roy, avec privilège de sa Majesté et de l'Empereur. 1<sup>e</sup> Juillet 1600.

- *La seconde richesse du murier blanc, Eschantillon de la seconde Edition du Theatre d'Agriculture, D'OLIVIER DE SERRES Seigneur du Pradel*. Abraham Saugrain, Paris 1603.

8 Bernard Vidal *Les démêlés d'Olivier de Serres avec son imprimeur Abraham Saugrain*. Histoire & Sociétés Rurales 2013/1 (Vol. 39)

entreposé, sur les ordres d'Henri IV, dans le cabinet du Louvre, par Mr de Langle son conservateur de l'époque. Nous savons seulement qu'il se trouvait à la tour de Serres à Oranges, après le décès de Jean de Serres et Marguerite de Godarry et qu'il figurait à l'inventaire après décès.

L'appellation de tableau de marbre est peu courante. En effet, le terme de tableau désigne une œuvre d'art, généralement peinte et entourée d'un cadre en bois. Le mot *tableau* seul revient quatorze fois dans les deux textes que nous avons retrouvés et transcrits. Nous avons en outre trouvé une fois l'expression *tableau de marbre* et surtout une fois l'expression complète et non ambiguë de *tableau de marbre blanc*.

Occurrences dans les comptes	Tableau	Tableau de marbre	Tableau de marbre blanc	Poudres	Eaux de senteurs	Balle de senteurs	Parfums, senteur
Comptes d'Olivier de Serres 1611	11		1			1	3
Comptes de David Valleton 1616	3	1		3	3	1	
Total	14	1	1	3	3	4	3

Il ne peut donc pas s'agir d'une peinture sur marbre, mais bien d'un bas-relief en marbre blanc, probablement entouré d'un cadre en bois. Le poids de ce tableau, de quelques dizaines de kilos au maximum, et sa taille de quelque dizaines de centimètres tout au plus, devaient nécessairement être compatibles avec le transport, effectué par Olivier de Serres, à dos de cheval et sur plusieurs centaines de kilomètres, en partie dans la montagne cévenole. Il fallait de plus que ce tableau puisse entrer dans un panier de mercier.

Ce tableau devait être remarquable pour que le roi le reçoive « *favorablement, tant pour le lieu d'où il venoit, que pour le mérite de la pierre, de laquelle sa magesté fict grand cas, et après l'avoir contemplé longuement, commanda aud. sieur de Langle de le faire porter en son cabinet du Louvre, et posé en lieu le plus éminent d'icelluy. Appert de la deslivrance dud. tableau par attestatoire dud. sieur de Langle du XXX<sup>e</sup> aoust 1600.* » Il provient d'un lieu ou d'un artiste de valeur, bien connu du roi qui fait preuve ici d'une connaissance fine des artistes du royaume. La « *pierre* » est d'une qualité particulière, ayant l'apparence du marbre.

Avant son décès, Jean de Serres avait prévu de donner au roi ce tableau de marbre, afin de plaider lui-même sa cause auprès de Henri IV. Il espérait ainsi pouvoir récupérer les quinze mille quatre cent trente six écus que le roi s'était engagé à lui restituer. C'est pour plaider cette cause et donner ce tableau au roi, qu'Olivier de Serres est parti à Paris. Comment Jean de Serres, s'est-il trouvé en possession d'un tableau si remarquable, lui qui se débattait depuis longtemps dans les problèmes financiers et consacrait toute son énergie à la cause protestante ?

Si Olivier de Serres nous donne peu d'indications sur le tableau lui-même, le débat entre les juristes chargés d'analyser les comptes de tutelle présentés par l'agronome, nous éclaire un peu plus et nous donne une piste.

Les comptes de tutelle sont examinés par deux auditeurs juristes, et nous avons retrouvé dans les comptes, les annotations marginales et les débats des auditeurs, impugnatureur et souteneur<sup>9</sup>. Le débat porte « *Sur les impugnations [attaques] proposés par le sieur Grenatier, disant que le tableau mentionné en cest article, appartenoit à la femme du défunct sieur de Serres* ». Auquel est répondu « *par le sieur de Villeneuve sousteneur<sup>10</sup>, ayant esté nyé le tableau appartenir à la femme dud sieur de Serres, avoir esté à luy...* ». C'est donc avec un peu de mauvaise foi que les uns et les autres jouent ici leurs rôles d'avocats et cherchent à mettre en difficulté la partie adverse, toujours dans l'intérêt des enfants. Le défenseur en fait un peu trop et il attribue avec aplomb la propriété du tableau à « lui », Olivier ou Jean de Serres. L'impugnatureur affirme au contraire qu'il provient de la femme de Jean de Serres, Marguerite de Godarry/Richier, nous mettant clairement sur la piste du sculpteur lorrain Ligier Richier, qui était le grand-père de Marguerite de Godarry, réduisant ainsi considérablement notre champ de recherche.

Il donne ici par avance un début de réponse aux questions posées par Paulette Choné dans son ouvrage<sup>11</sup> : « *Ce relief dont le sujet n'est pas mentionné pouvait-il provenir de l'héritage de Marguerite ? Pourrait-on l'identifier dans les collections royale ? Pourquoi le roi parut-il l'apprécier à cause de sa provenance ? Le musée idéal [de la renaissance en Lorraine] comporte aussi cet objet manquant.* »

### **Marguerite de Godarry, petite fille du sculpteur Ligier Richier**

Ligier Richier est un sculpteur lorrain du début de la renaissance, né vers 1500 à Saint Mihiel, mort à Genève en 1567. Il était attaché à la cour du duc de Lorraine, avant de se réfugier à Genève, après sa conversion au calvinisme. Il est à l'origine de l'école Richier. En effet, il a eu un fils Gérard ou Girard (1534/1600), sculpteur comme son père. Gérard eut deux enfants, Jean-Joseph (1581/1625) et Jacob (1585/1640), sculpteurs eux aussi. Ligier Richier eut également une fille Bernardine qui épousa Pierre Godarry, « *homme ingenieulx pour les forteresses* ». Elle eut une fille unique, Marguerite Godarry, la petite-fille de Ligier Richier, qui épousa à Genève, le 25 avril 1569, Jean de Serres, pasteur de Jussy, le futur historien de la Réforme<sup>12</sup>.

Ligier Richier était connu pour la qualité de son travail, mais aussi pour celle du matériau qu'il utilise : « *... que l'on croirait extrait de Carrare, mais qui, en réalité, taillé dans la pierre, a été revêtu de cet encaustique, par lequel l'habileté de Richier savait transformer les blocs de sa carrière et leur donner l'apparence du marbre.* »<sup>13</sup>

C'est donc par cet intermédiaire que Jean de Serres s'est trouvé en possession du tableau de valeur qu'Olivier de Serres a remis à Henri IV. Ce

---

9 Le souteneur représente et défend le tuteur dans l'analyse de ses comptes. L'impugnatureur défend les intérêts des pupilles. Voir : *Entre justice et justiciables, les auxiliaires de la justice du Moyen Age*, par Claire Dolan, Laval (Québec), Presses de l'Université Laval, 2005, 828 p.

10 Le sieur de Villeneuve, docteur & avocat, fut également souteneur du premier compte de tutelle de Jacques Valleton.

11 Paulette Choné *La renaissance en Lorraine ... à la recherche du musée idéal*. Serge Domini éditeur, 2013 p325.

12 Charles Dardier, *Jean de Serres historiographe du roi, sa vie ses écrits*. 1883.

13 Souhaut Charles *Les Richier et leurs œuvres*, par l'abbé Souhaut Charles (Chanoine), Impr. de Contant-Laguerre (Bar-le-Duc), 1883.

serait ainsi le souvenir d'un grand-père à sa fille et à sa petite fille qui aurait servi à plaider et à régler, beaucoup plus tard, la cause des orphelins. En effet, le roi s'est acquitté de ses dettes, après deux autres voyages d'Olivier de Serres à Paris et de multiples tractations que nous développerons plus tard.

Il nous faut donc retrouver un bas-relief de Ligier Richier, ayant fait partie depuis longtemps des collections royales, encadré en forme de tableau, et dont les petites dimensions permettent un transport aisé.

## **Les tableaux de marbre dans l'école Richier**

Nous avons examiné les œuvres de l'école Richier, seul un petit nombre répond à la description proposée. Nous pouvons tout d'abord écarter toute la statuaire monumentale et les grandes compositions : calvaires et mises au tombeau et toutes les œuvres dont la provenance et l'itinéraire sont bien connus et qui sont généralement restées en Lorraine. Nous donnons en annexe les œuvres attribuées à Ligier Richier par Sylvain Denis, au nombre de vingt-cinq, dont aucune ne peut correspondre à notre recherche.

En ce qui concerne les bas-reliefs, après nous être interrogés sur le bas-relief « *le captif* », attribué à Gérard Richier, il convient de l'écarter, à la fois pour son histoire et surtout pour son poids de plusieurs centaines de kilos, incompatible avec le voyage à dos de cheval. D'autres tableaux de marbre dont les dimensions et la forme correspondent à notre quête ont retenu notre attention. Nous pensons au tableau « *le jugement de Suzanne par Daniel* », cependant, il s'agit d'une œuvre tardive, attribuée à Jean Richier, achetée en 1804 à un collectionneur privé et présente au Louvre depuis 1817 seulement. Il fut un temps entouré d'un cadre du XIXe siècle. Nous écartons également « *La charité mère de toutes les vertus* » de Jean-Joseph Richier, qui est trop tardif, ainsi que « *La nativité* », un temps attribuée à Ligier Richier mais qui serait d'origine italienne.

Dans les collections royales, un seul bas-relief en marbre blanc, encadré en forme de tableau, répond parfaitement aux critères évoqués plus haut. C'est le tableau « *Laissez venir à moi les petits enfants* », récemment attribué<sup>14</sup> à Ligier Richier<sup>15</sup>. Cette œuvre du sculpteur lorrain Ligier Richier est entourée d'un cadre de bois d'époque renaissance, fait sur mesure pour ce marbre. Ses dimensions, de 29 cm de côté pour la pierre et 43 cm pour le cadre, ainsi que son poids, d'une quinzaine de kilos, sont tout à fait compatibles avec un long transport à dos de cheval. Ce tableau provient des collections royales. Il est à Paris, dans les collections de la BnF, antérieurement à 1868, date où sa trace la plus ancienne apparaît à la Bibliothèque impériale. Son entrée dans les collections royales semble très ancienne. Elle est ni datée ni documentée.

---

14 Attribution par la BnF dans son inventaire [Ici](#).

15 Nous tenons à remercier madame Paulette Choné pour ses indications qui nous ont grandement orientés dans notre recherche.

## **Le tableau « *Laissez venir à moi les petits enfants* »**

### **Le bas-relief**

Ce bas-relief fut appelé successivement : *Le Christ appelant à lui les petits enfants*, (Bibliothèque impériale, 1868), *Jésus bénissant les enfants*, (Bibliothèque nationale, département des médailles 1883), *Laissez venir à moi les petits enfants*, (Bibliothèque nationale, 1887). Il est actuellement à la BnF, au département des Monnaies, Médailles et Antiques, sous l'appellation : *Laissez venir à moi les petits enfants*, inv.57.247. L'ancienne notice INV 55-264 donnait le titre : *le Christ, entouré de ses disciples, bénit des petits enfants*.

### **Le tableau et son cadre**

Nous avons pu examiner ce tableau, conservé à la BnF<sup>16</sup>. Il est d'une grande finesse de détail et dans un excellent état de conservation. Seul un manque dans l'angle en haut à droite est visible, sans doute une brisure postérieure à 1883, date où l'abbé Charles Souhaut a pu observer les deux portiques et leurs arcades dans leur totalité, et antérieure à 1887 où une gravure dans l'ouvrage de Charles Cournault montre bien le manque.

Le marbre est d'une épaisseur moyenne de 6 à 7 cm, le dos est taillé en biseau pour mieux s'encastrer dans le cadre. Les bords de l'œuvre ont été conçus pour s'adapter au cadre et la base de la scène déborde et prend appui sur celui-ci. Le cadre à cassetta est fait de fortes pièces de chêne, de section carrée de 10 cm de côté, chevillées entre-elles et à profil en creux vers l'intérieur, ce qui protège parfaitement le marbre. Le chêne patiné est décoré de motifs dorés à la mixtion, typiques du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'extérieur du cadre se voit orné de simples rainures rectilignes. Plusieurs systèmes de fixation se sont succédés.

Nous sommes en présence d'un ensemble tout à fait cohérent, conçu dès l'origine pour se compléter parfaitement, et former un *tableau*.

### **Notice de la BnF, département des Monnaies, Médailles et Antiques.**

Bas relief en marbre : "*Laissez venir à moi les petits enfants*". XVI<sup>ème</sup> siècle.

Auteur : Richier, Ligier (1500?-1567), sculpteur. Cote inv. 57. 247

Bas relief : H. 28.5 cm, l. 29 cm ; cadre : H. 43 cm, l. 43 cm, p. 10cm.

Mode d'acquisition inconnu.

Le Christ assis, levant le bras droit, à ses pieds et à ses genoux, petits enfants nus. D'autres sont amenés par leur mère. Derrière, les apôtres priant soulèvent les bras. Dans une gloire, le saint esprit est entouré d'anges. Ce bas relief est monté dans un cadre en bois rouge brun, décoré d'ornements doré.

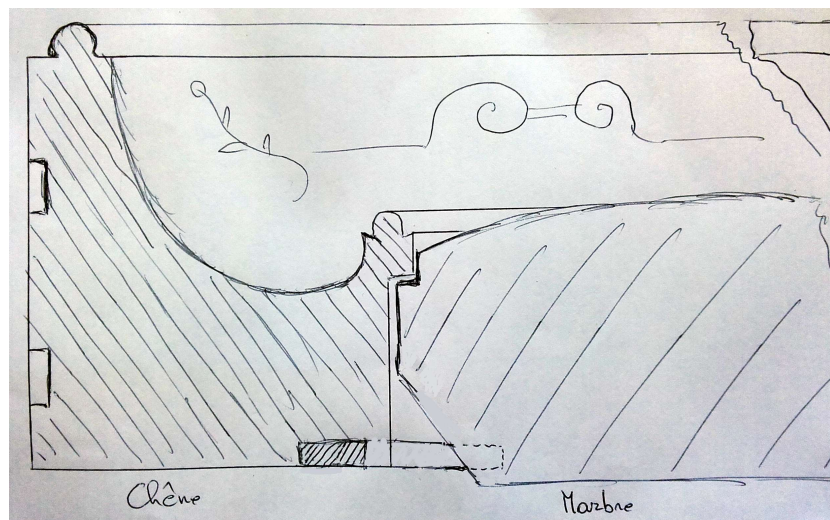
---

<sup>16</sup> Nous tenons à remercier madame Mathilde Avisseau-Broustet, conservateur en chef au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, pour son aide précieuse dans l'étude de ce tableau.









L'assemblage du marbre dans son cadre, vu en coupe transversale.

## Conclusions

Il ne fait plus aucun doute que le tableau offert à Henry IV provient bien de Ligier Richier. Nous sommes également convaincus, par élimination, qu'il s'agit du tableau « *Laissez venir à moi les petits enfants* ». Si notre affirmation s'appuie sur des éléments très solides, il importerait cependant de trouver la description précise de ce tableau dans l'inventaire après décès de Jean de Serres<sup>17</sup> du 13 Juillet 1598, reçu par M<sup>e</sup> Charssi (Chaussi, et ailleurs il est nommé : Chaisse ou Chaix ?), greffier à la cour ordinaire d'Orange. Il nous resterait également à retrouver les écrits du conservateur du cabinet de Henri IV, en août 1600, attestant de la délivrance du tableau et à comprendre le parcours complet de cette œuvre, après la mort de Henri IV. Ce tableau est parti de Saint Mihiel en Lorraine pour Genève, lors de la fuite de Ligier Richier face aux ligueurs. Il l'a alors donné à sa fille et à sa petite fille. Le tableau a suivi Jean de Serres dans ses déménagements, tant en Suisse qu'en France, de Genève à Nîmes puis à Orange, avant de partir avec Olivier de Serres, pour Mirabel en Ardèche puis pour Paris d'où il n'a plus bougé.

Ce fut une grande habileté de la part du pasteur protestant Jean de Serres, que d'offrir ce cadeau à Henri IV qui s'était récemment converti au catholicisme. Son sujet était consensuel, car plus historique que dogmatique. Il constituait, dans les collection du roi un gage tout à fait opportun, envers les plus sceptiques des catholiques comme des protestants.

---

<sup>17</sup> Cité in ADA J 333. Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu le trouver pour l'instant, ni aux archives d'Oranges, Avignon, Nîmes, Privas ou Genève, ni chez les descendants de Jean de Serres. Nous remercions Mme Françoise MOREIL pour ses recherches aux archives d'Avignon.

## Annexes et documents justificatifs

### Comptes de tutelle, par Olivier de Serres, 1611.

Ce dossier<sup>18</sup> comprend 41 feuillets, écrits recto verso, en partie rognés et tachés. Il s'agit des comptes que rend Olivier de Serres, le 9 juin 1611, pour ses dépenses et voyages effectués entre 1598 et 1611, pour régler la tutelle des enfants de son frère Jean de Serres, décédé à Orange. Henry Vaschalde<sup>19</sup> a transcrit très partiellement quelques feuillets dans son ouvrage. Nous en avons transcrit l'intégralité et reproduisons ici seulement les éléments concernant notre sujet.

[F° 10 r°]

10

[§] V Suivant la résolution prinse du voyage du comptable à la cour, pour les affaires desd. enfants, comme cy devant est représenté, icelluy comptable seroict desparty de sa maison du Pradel, le sixziesme novembre 1598, faisant porter, quant & luy, le tableau de marbre blanc que led. feu sieur de Serres avoict promis donner au feu Roy et la balle de santeur et parfums par luy préparées, pour en faire des présents à la cour, à plusieurs favorizans ses affaires. Ainsin qu'il a apparu aud. sieur magistract par le dire des parents et amis du défunt, telle avoir esté l'intention d'icelluy, et en suite, ordonné que les choses susd. seroient portées à la cour, et là distribuées par le comptable, pour le port desquelles, auroit prins un cheval poil gris, appartenant au deffunt, conduit par Pierre Guigon, le comptable monté d'un mullet d'amble, servi et accompagné d'André Garnier et de Jacques Tichet, cestuy-cy, pour le renvoyer de la cour aud sieur de Valleton contuteur, y ayant veu l'air des affaires, pour sur icelluy prendre advis, pour l'avancement de sa négociation. Et craignant qu'à l'entrée de Lion luy fissent payer la douanne de telle charge, pour aussy racourcir son chemin, et par conséquent les fraicts de voyage, auroict laissé lad ville & prins le chemin de la Bothierre<sup>20</sup> & de forestz<sup>21</sup>, se

[F° 10 v°]

randant droict à Rouanne, d'où il renvoya led Pierre Guigon avec le cheval, et pour la continuation de son voyage, se mit sur la rivière de Loire, ayant avec luy lesd Garnier et Tichet, menant son mullet, et faisant porter lesd balles jusques à Giuen<sup>22</sup>, où auroit prins un cheval pour porter lesd balles & ses hardes à Paris, en laquelle ville arriva le vandredy matin

18 Référence BHP MS 950 870.

19 Vaschalde Henry, *Olivier de Serres, Seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux*, Paris, 1886.

20 les Boutières, par le Cheylard et les monts du Vivarais.

21 Feurs par les monts du Forez.

22 Le port de Gien sur la Loire.

XX<sup>e</sup> dud mois de novembre, au logis du chapeau rouge, en la place Maubert. Despuis le despard de sa maison, jusques à son arrivée à Paris, a despendu le comptable, comprins le port desd tableau, sa balle & séjour de deux jours aud logis, la somme de cent vingt une livres un sols six deniers, ainsi que particulièrement se voict au rolle sur ce fait, cotte N<sup>o</sup> I, cy

CXXI £ I s VI d

[Annotation dans la marge :]

*Sur les impugnations [attaques] proposées par le sieur Grenatier, disant que le tableau mentionné en cest article, appartenoit à la femme du défunct sieur de Serres, qui néanmoins l'avoit dédié au roy, auquel il prétendoit le balher en luy présentant par mesme moyen son fils [Jean de Serres, est alors âgé de 10 ans ! ], comme aussy pour le fere cognaître à ceulx ausquels il vouloit donner les santeurs, pour luy estre favorable. Au lieu de ce fere, led comptable auroit présenté un de ses fils [Gédéon de Serres, âgé de 38 ans] à sa magesté, au moien desquels présents il a esté recogneu & favorisé en toutes ses affaires, tellement qu'il l'a avancé aux despans desd pupils. Et par le sieur de Villeneuve sousteneur<sup>23</sup>, ayant esté nyé le tableau appartenir à la femme dud sieur de Serres, avoir esté à luy et qu'il en seroit vray [...] Le présent cadeau est fait de l'avis des parents et amis autorisés du magistrat, cella doibt suffire pour fere aprouver ce que le comptable a fait sans avoir esgard aux autres choses alléguées par led impugnatureur, comme faits avancés faulte d'examination et rétorquant à iceluy ce qu'il dit des cognoissances acquises par led sieur du Pradel par moien desd présents, d'autant que tout cella auroit avanlé au proffit des enfants dud sieur de Serres, comme estre tout son but, parquoy n'y a lieu metre en deffaille le contenu de cest article et sur ce tout, considère de voir led avis et le rolle de la despance, alloué pour lad somme de cent vingt une livres ung sol six deniers, sauf aud sieur impugnatureur de se pourvoir, comme bon luy samblera, pour raison dud tableau & de la despance du port d'icelluy et au comptable ses deffances.*

[§] VI Arrivé à Paris, eust advis que le feu Roy estoict à Saint-Germain en Laye, où il auroict deslibéré d'aller treuver sa magesté, pour luy présenter le tableau susmentionné et commencer la poursuytte des affaires de ses pupils, ce qu'il eust fait, sans qu'on l'asseura que sa magesté seroict à Paris dans peu de jours, comme il advint le sixième d'après, dès aussi tost le sieur de Langle<sup>24</sup>, garde du cabinet du Roy, fict entendre à sa magesté que le tableau de feu sieur de Serres estoict arrivé en lad. ville, l'ayant fait conduire le sieur du Pradel. En suytte, sa magesté depescha led. sieur de Langle aud. sieur du Pradel

23 Le sieur de Villeneuve, docteur & avocat, fut également souteneur du premier compte de tutelle de Jacques Valleton.

24 Guillaume Larche, seigneur de Langle, fut garde du cabinet du Roi, de 1595 à 1609. Le président de Thou avait le titre de maître de ce cabinet; Guillaume Larche, sieur de Langle, qui recevait les mêmes appointements de 400 livres, en était le garde. In Le Louvre et son histoire par A. Babeau.

comptable, pour luy faire porter led. tableau. Ce commandement entendu, le comptable seroict allé trouver sa magesté, et après luy avoir fait la révérence, luy

[F° 11 r°]

11

présanta led. tableau qu'elle receut favorablement, tant pour le lieu d'où il venoict, que pour le mérite de la pierre, de laquelle sa magesté fict grand cas, et après l'avoir contemplé longuement, commanda aud. sieur de Langle de le faire porter en son cabinet du Louvre, et poser en lieu le plus éminent d'icelluy. Appert de la deslivrance dud. tableau par attestatoire dud, sieur de Langle du XXX<sup>e</sup> aoust M VI<sup>c</sup>, cotte N° II

*Remonstratif & veu l'acte cy mentionné, le comptable est deschargé du tableau, souz les protestations du précédent article.*

[§] VII En présentant led. tableau à sa magesté, la supplia très humblement, avoir souvenance des enfans de son fidelle serviteur deffunt reduyts en extrême ruine sy par ses bien faits ils n'en estoient garantis, estant chargés de grands debtes, pour les deniers que leur père avoict empruntés pour se rachepter de prison, dont les créanciers avoient fait saisir tout leur bien et celluy de ses pleges et cautions, spécialement ceux du comptable, principale caution du deffunt. Suppliant très humblement sa majesté, estre son bon plaisir, que les deniers qu'elle avoict fait ordonner au deffunt, fussent payés à ses enfans. Sa magesté respondit au comptable, avoir entendu avec beaucoup de regret, la nouvelle de la mort de son bon serviteur, duquel il n'oublieroict ses enfans. Tout d'une main, le comptable randit à sa magesté, une lettre qu'en faveur de sa négociation, monsieur Desdiguière<sup>25</sup>, mareschal de France, luy escrivoict. Laquelle ayant leue, baillia au sieur de Langle, pour la porter au sieur de Fresne<sup>26</sup>, secrétaire d'état, affin de la voir et rapporter à sa magesté, son avis de ce qu'il seroict à faire pour *le contentement des enfans du deffunt.* *Remonstratif.*

[F° 11 v°]

De là en advant, le comptable n'a cessé de poursuyvre lesd. affaires de toute son affection, employant la faveur de tous les seigneurs et dames et amis, dont il se pouvoict advizer, leur distribuant les santeurs, confections et aultres gentillesses à cela préparées et destinées par le deffunt, comme a esté veu. *Remonstrant.*

[...] [§]XXIII Se voyant le comptable après tant de peynes

25 François de Bonne de Lesdiguières, lieutenant général en Dauphiné.

26 Pierre Forget de Fresnes, secrétaire d'état.



& longues poursuites, frustré d'estre payé au nom qu'il procède, des quinze mil quatre cent trante six escus contenus en l'acquit patant du IIII juing M V<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> XVII [1597], cy devant représenté, et à telles fin, ayant présanté infinies requestes au roy & à son

[F<sup>o</sup> 16 r<sup>o</sup>]

16

conseil, aussy de vive voix plusieurs fois supplié très humblement sa magesté luy voulloir faire justice, pour telle cause, l'ayant suyvie de Paris à Fontainebleau, et à Saint Germain en Laye, à toutes les fois que le conseil s'y seroict remeué [remué, transporté], pendant le temps que le comptable a séjourné de part de là, mais tout cela en vain, n'ayant peu avoir aucune responce de luy, ni de reffus en aulcune de ses requestes, seulement parolles d'espérance et de délais. Sur lesquelles langourezes longueurs, un de ses bons seigneurs et amis, grand personnages, luy auroient donné advis que tant qu'il demandoit la somme entière, de quinze mille et tant d'escus, contenue au susd acquit patant, il n'auroict aucunes responces à ses requestes. Parquoy, le comptable se seroict restraints à ne demander pour un commencement, que la somme de huict mil escus, de laquelle le feu roy se seroict voullu charger par l'arrest de Meaux, comme partie fort favorable. Mais cella ne fust pas sans avoir essayé d'avoir le tout, où se passa long temps & jusques à ce que le feu roy faisant son voyage de Savoye, interompict toutes poursuyttes principalement celles où estoict question de demander argent au roy, dont l'on ne vouloict ouyr parler aulcunement, que sur la cause, que le comptable deslibéra d'aller suyvre le Roy vers Lion, et à telle fin partit de Paris le

[F<sup>o</sup> 16 v<sup>o</sup>]

jeudy matin dernier aoust 1600, prenant le chemin de la Bourgogne par le coche. Ayant à telle poursuite séjourné à Paris, Fontainebleau et Saint Germain, despuis le XX<sup>e</sup> novembre 1598, jusques au jour dernier d'Aoust 1600, que sont, un an, neuf mois, dix jours, durant lequel séjour auroict despendu, s'estant retiré en chambre garnie à Paris, au quay de la mégisserie à l'image Saint Claude, pour estre près du Louvre et de mon seigneur le chancellier, où le pourtoict les affaires qu'il avoit en main, de laquelle chambre il payoit tous les

mois cinq escus et demy, avec le service, et  
 faisant achepter ses vivres par son homme,  
 despandoict chascun jour, l'un pourtant l'autre, comprins  
 sond. homme, quarante solz pour le moins, y  
 comprenant lad. chambre et le blanchiment de  
 son linge, despuis le jour de son arrivée à Paris,  
 jusques à celluy de son despard de lad ville,  
 pour son retour, rabattu deux jours de despance  
 qu'il auroict faicte au logis du chapeau rouge  
 à Paris, où il se logea à son arrivée en lad ville,  
 sont six cent quarante neuf jours, a despendu  
 à raison de quarante sols chacun comme dict est, la  
 somme de douze cents quatre vingt & dix huit livres,  
 et y adjoustant les despans extraordinaires de  
 voyage & séjour faicts à Saint Germain et Fontainebleau,  
 durant le susd temps, où les vivres & logis  
 sont beaucoup plus chers à la suyte de la cour, estant

[F° 17 r°]

17

aux champs, qu'à Paris, aussy pour les bateaux & chevaux  
 de louage nécessaires à aller & venir, le comptable ne mest  
 icy en despenche, pour n'en avoir fait le compte particulièrement  
 durant led temps, qu'à vingt escus, lesquels jointcs  
 à la somme susd sont en tout treize cents cinquante huit  
 livres cy

XIII<sup>c</sup> LVIII £

[§] XXIII Le retour du comptable a esté par le coche de Bourgogne,  
 jusques à Chalon, de là à Lion par la Saône, et de  
 Lion a sa maison, par le Rosne. Auquel voyage comprins  
 son séjour à Lion de sept jours, attendant le Roy  
 qui estoit en Savoye y faisant la guerre, a despandu  
 la somme de soixante dix sept livres, comme particulièrement  
 est escript au rolle sur ce faict, cy randu avec plusieurs  
 registres signés par le comptable présenté au conseil et l'acquit patant  
 cy dessus cotte N° III, le tout cotte N° IX, cy

LXXVII £

[§] XXV Pour ses vaccations & journées employées aux afferes  
 desd enfants, comme dessus est représanté, a le comptable  
 employé, tant allant, venant que séjournant, despuis  
 le sixième novembre M V<sup>c</sup> LXXXVIII [1598] qu'il despartit de  
 sa maison du Pradel, jusques à son arrivée en icelle, qui  
 feust le XXI<sup>e</sup> septembre M VI<sup>c</sup> [1600], un an dix mois neuf  
 jours, faisant six cent quatre vingt sept journées,  
 à deux escus chacune, montent ensemble, quatre mil  
 cent vingt deux livres, cy

IIII<sup>m</sup> CXXII £

II<sup>m</sup> LXI £

*Ouy l'impugnateur & sousteneur & veus les actes de la tutelle & protestations  
 du comptable, alloué pour deux mille soixante une livres, qu'est à raizon de  
 trois livres par jour, le surplus rayé.*

[§] XXVI Pour les gages d'André Garnier son serviteur qui l'a servy durant le sudsd. temps, met le comptable à dix écus par an, compris ses habits, la somme de cinquante six livres cinq solz, cy

LVI £ V s

*Au sermant du comptable, et ouy l'impugnatureur & sousteneur & considérée la qualité du comptable qui ne se pouvoit passer d'un serviteur, alloué.*

[F° 36 v°] ... arrest du conseil privé du roy, le IX<sup>e</sup> febvrier M VI<sup>c</sup> VIII [1608], par lequel, Olivier de Serres sieur du Pradel, les sieurs Raymond de Serres, & Jacques de Valleton, comme plèges dud feu de Serres, furent condampnés à payer dans un an, la somme de six mil livres, passé lequel temps, le decret obtenu par led sieur Faure, sur la terre dud sieur du Pradel sortiroict à effect.

## Comptes de tutelle, par David de Valleton, 1616.

Ces comptes<sup>27</sup> ont été établis en 1616, par David Valleton, frère de Jacques Valleton, le cotuteur des enfants de Jean de Serres. Il s'agit d'un cahier de 170 folios, écrits recto verso, pour l'administration des biens du père. Nous en avons transcrit l'intégralité et reproduisons ici seulement les éléments concernant notre sujet.

[f°] XLVII [v°] [§] XI

Se descharge en oultre du tableau  
de marbre, poudres & eaulx de santeur  
mentionnés en l'inventaire comme receus  
par le sieur du Pradel & aportés à la  
cour, ainsin que se void par son comte.

*Vérifié, led sieur du Pradel en donne compte et par ce le comtable ycy  
deschargé.*

[f°] LXX [v°] [§] LXXXIIII

Plus à Alexandre Bastier pour  
avoir rabilhé ung vieux bast que  
Laurans Augier rantier de la tour de  
Serres auroit presté pour mettre sur  
le cheval que auroit apporté le  
tableau, poudres & eaux de santeur  
couchées dans l'inventaire, que ledict  
sieur du Pradel auroit fait conduire  
à la cour, comme se void en son comte,  
auroit païé cinquante ung sol,  
appert de l'acquist dudit Bastier  
du premier *novembre* 1598 cy produict  
cotte N° XXVIII.  
Et par ce icy.

II £ XIIs.

[f°] LXX [v°] [§] LXXXV

Aussy auroict esté païé pour  
de cordes pour emballer & bien  
ampaqueter lesdicts tableaux, poudres  
& eaux de santeurs, ou pour une  
balle ou panier de mercier à mettre  
led. tableau, trente sept solz & par ce icy

I £ XVIIIs.

---

27 Référence ADA MI 595

## **Divers extraits, autour de ce bas-relief.**

**Souhaut Charles**, Les Richier et leurs œuvres, par l'abbé Souhaut Charles (Chanoine), imprimerie de Contant-Laguerre (Bar-le-Duc), 1883.

*... Jésus bénissant les enfants. Ce titre nous mène à la Bibliothèque nationale, en face d'un bas-relief que l'on croirait extrait de Carrare, mais qui, en réalité, taillé dans la pierre, a été revêtu de cet encaustique, par lequel l'habileté de Richier savait transformer les blocs de sa carrière et leur donner l'apparence du marbre. Ce morceau a été classé parmi les médailles ; c'est avec raison, puisqu'il ne mesure que 0,29 en largeur comme en hauteur.*

*Deux hommes compétents m'offrent ici leurs lumières dans l'examen que j'entreprends. C'est d'abord M. Dauban dont l'autorité semble d'un grand poids, justement parce que cette petite composition a été pour lui l'origine, le point de départ de ses recherches sur Ligier Richier. Mon second maître est le vénérable M. le docteur Bégin, dont mes visites à la Bibliothèque nationale m'ont mis à même de constater la vaste érudition, le goût artistique et le dévouement.*

*Cette scène que j'étudie renferme vingt-huit personnages. L'artiste y représente le Christ bénissant les petits enfants. Parmi les Apôtres qui l'entourent, les uns semblent repousser la foule; les autres, émus par la parole divine et se rapprochant de Jésus, témoignent dans leur attitude, l'admiration dont ils se sentent saisis à la vue de son inépuisable condescendance.*

*Les chers petits prennent vraiment possession du Sauveur; l'un d'eux étreint sa jambe gauche, un autre s'est emparé de sa jambe droite. Ils se pressent autour de lui avec leurs visages joufflus, leur joie aimante, les allures gracieuses du premier âge. Cependant les mères accourent, jalouses de procurer à leurs puînés, le bienfait de la bénédiction divine. Celle-ci, à genoux devant le Christ, lui présente un poupon emmailloté, qu'un bambin vient par derrière presser tendrement dans ses bras. Celle-là élève le sien à l'Homme-Dieu, comme on offre l'encens dans les Saints-Mystères.*

*L'enfant, que porte une femme placée à droite sur le premier plan, est également trop petit pour aider au mouvement de sa mère, qui s'avance vers le Christ ; son bras s'enroule autour du cou maternel ; son œil s'attache, plein d'une curiosité anxieuse, sur le visage du Sauveur. Une zone de nuages occupe le haut du bas-relief ; elle s'étend entre deux portiques marqués de chaque côté par des arcades qui en dessinent la perspective.*

*Au milieu des nuages , le Saint-Esprit plane sous la forme d'une belle colombe ; des rayons lumineux signifient la grâce qui descend du ciel à chaque parole, à chaque pas du Christ. On aperçoit à droite et à gauche des têtes de chérubins tournés vers la colombe, dans l'expression d'une adoration toute mystérieuse. Ces petits anges ne sont-ils pas là pour rappeler la réponse de Notre Seigneur : « Les anges de ces petits enfants voient la face de mon Père dans les cieux (Saint Mathieu, XVIII, 10.) ? »*



*Cette composition est bien entendue, malgré les proportions restreintes d'un cadre, qui nécessairement écrase un peu un groupe aussi nombreux de personnages.*

*La figure noble et la stature majestueuse du Christ sont bien de ce genre sublime par lequel Richier sait toujours distinguer l'Homme-Dieu; sa tunique sévère, avec ses plis rares mais habilement ménagés, rappelle les costumes du vieil Orient.*

*Les têtes des Apôtres ont du caractère; on sent que s'ils avaient d'abord repoussé les enfants, ils comprennent enfin la pensée et le cœur du Maître, car celui-ci leur disait : « Laissez-les venir à moi et ne les repoussez pas ( Saint Mathieu, XIX,14. ). » Mais qu'il y a d'élégance et de sentiment dans les têtes des femmes, et surtout que les enfants sont beaux ! Incontestablement, c'est la meilleure partie du bas-relief. L'artiste y rentre dans sa sphère de prédilection. Tout est parfait dans leurs formes physiques, comme dans l'expression des sentiments, car il a su varier les poses selon le degré d'éveil dans les intelligences et selon la proportion des âges. L'enfant, enveloppé de ses premiers langes, reste naturellement insensible à cette scène, où sa mère seule agit : un autre, un peu plus âgé, ne connaît encore que sa mère ; les plus grands ont compris la suave parole qui les appelle. En se groupant autour de Jésus, ils témoignent par leur attitude et leur joie, qu'ils veulent correspondre à cette tendresse.*

*Les Apôtres, que les iconographes nommeraient facilement, dit M. Bégin, tant leurs caractères respectifs sont bien retracés , ont pour vêtements de longues tuniques, dont les manches sont boutonnées au-dessus du poignet ; celui qui est derrière le Christ, a tout un côté du corps découvert. Les enfants, aux formes arrondies, parfaitement découplées et harmonisées, sont nus, comme la température de la Palestine le permettait. D'ailleurs les habitudes de la statuaire à cette époque, justifient ce fait.*

*Si les disciples ont reçu du ciseau de l'artiste leur vêtement traditionnel, tel que nous l'avons déjà constaté à Solesmes, il s'est affranchi de la routine dans les costumes des Juives; on reconnaît à leurs robes, à leurs chevelures, les Lorraines du seizième siècle ; seulement la résille richement ornée, le turban, la mitre du haut de laquelle descendent les replis du voile, indiquent par leur luxe asiatique, qu'en réalité la scène se passe en Orient. Dans cette femme, qui présente au Sauveur son enfant emmaillotté, la richesse et l'ampleur des étoffes, l'agencement des vêtements, tout me révèle une noble Dame Lorraine, à qui Richier a voulu payer là son tribut de reconnaissance.*

*Avec quelle adresse le statuaire a disposé le corsage d'une jeune mère qui doit avoir son vêtement en rapport avec les délicates précautions que réclament sa santé et les soins à donner à l'enfant qu'elle allaite !*

*Je recommande aussi à l'attention des visiteurs, l'attitude d'une femme plus âgée, dont ils admireront, à gauche, les rides et l'expression. C'est une aïeule, on le sent, heureuse des bénédictions accordées à ses petits-fils.*

*M. Dauban constate l'extrême habileté, avec laquelle le ciseau patient de l'artiste a exécuté un modèle aussi restreint. S'il regrette un peu*

*d'exagération, des draperies quelquefois mal jetées, des doigts un peu trop grêles, il proclame qu'on sent une main de maître partout, mais surtout dans le fini des chevelures, les barbes, les collerettes, les manches plissées des femmes.*

*Il a négligé de signaler aux visiteurs un bras qui s'avance du groupe des hommes, sans pouvoir être expliqué. M. Bégin avoue que ce détail est défectueux, à moins que l'artiste n'ait voulu, dans cette main qui semble protester, constater la présence de Judas, dont il n'avait pas jugé la figure digne de paraître dans une scène, toute de tendresse et de condescendance.*

*En somme, s'il y a du maniérisme dans le dessin des nuages, un peu de raideur dans les vêtements et quelques légères imperfections, ce morceau se distingue par des beautés de premier ordre.*

*Aussi, nous ne nous étonnons pas du jugement porté par MM. Delaborde, Longpérier et Barbet de Jouy, qui rapprochent ce travail exquis du bas-relief de Suzanne et attribuent l'un et l'autre à Ligier Richier.*

*En réalité, il ne faut pas un long examen des deux œuvres pour y voir dans l'ensemble et les détails des rapports incontestables. Dans l'ordonnance générale, ces deux portiques qui aident à la perspective ; ces nuages qui couronnent chaque groupe, sont évidemment du même ciseau. Dans le bas-relief de Suzanne, les enfants qui jouent avec les petits chiens ferment un triangle, que nous retrouverons dans l'autre médaillon, par la pose des deux enfants du premier plan, qui pressent les genoux du Sauveur. Il y a des figures et des agencements de costumes qui, par leur identité, dénotent la même main.*

*M. Dumont (Histoire de Saint-Mihiel, IV, 407.) a donc tort de ne placer ce charmant petit groupe que dans la troisième catégorie des œuvres attribuées à Ligier Richier, c'est-à-dire, parmi celles dont il garantit le moins l'authenticité.*

*L'encadrement en bois de ce bas-relief, ayant conservé son cachet original de travail et de décoration, semble prouver que, dès le principe, cette composition était destinée à orner un appartement particulier, au plus, l'oratoire d'un castel, à moins qu'il ne fût un de ces médaillons en pierre, dont parle D. Calmet, que l'on attribuait à Ligier Richier et qui ornaient l'église de l'abbaye de Saint-Mihiel.*

**Charles Cournault**, conservateur du musée historique lorrain, *Les artistes célèbres*, Ligier Richier sculpteur lorrain du XVI<sup>e</sup> siècle, à Nancy, Édition 1887.

*... On trouve chez M. Allizé, 7 [ie. 17] rue Porte-à-Metz, à Saint-Mihiel, une cheminée monumentale qu'on dit venir du couvent des Bénédictins. La Foi et l'Espérance y sont figurées par deux femmes couchées, dont le style rappelle celui de l'école de Fontainebleau. Un long bas-relief occupe toute la partie supérieure de cette cheminée. Il est composé de vingt-trois figures et a pour sujet la mise en scène de cette parole du Christ : "Laissez venir à moi les petits enfants." On lui donne pour auteur Gérard Richier. Si cette attribution est exacte, il faudrait l'appliquer aussi au bas-relief en marbre de la Bibliothèque nationale, qui représente le même sujet et qui offre avec le précédent une similitude complète de style et de composition.*



## **Catalogue des œuvres attribuées à Ligier Richier, par Sylvain Denis en 1911.**

**Retable de l'autel de l'ancienne Collégiale de Saint-Maur, a Hattonchatel.** Œuvre datée de 1523, exécutée en ronde-bosse et comprenant, outre l'encadrement extérieur, trois scènes à personnages : Portement de Croix, Crucifixion, Déposition. Pierre polychromée. Église paroissiale d'Hattonchatel, canton de Vigneulles, arrondissement de Conimercy (Meuse). (Moulages au Musée de sculpture comparée, Palais du Trocadéro, à Paris, et au Musée Ligier-Richier, à Saint-Mihiel).

**Calvaire de Génicourt.** Date inconnue, mais probablement peu éloignée de celle de l'œuvre précédente. Trois statues : le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Hauteur, 1m,30 ; bois polychrome. Autrefois sur le tref du sanctuaire et disséminées aujourd'hui en différents endroits de l'église paroissiale de Génicourt, canton et arrondissement de Verdun (Meuse).

**Christ en croix.** Date inconnue. Hauteur, 2 mètres; bois polychrome. Provient probablement du calvaire vu par Chatouru, en 1532, dans l'église du prieuré Notre-Dame, à Bar-le-Duc. Église paroissiale de Notre-Dame, à Bar-le-Duc (Meuse).

**Le Christ et les deux larrons en croix.** Date inconnue. Trois statues, grandeur naturelle, bois polychrome. Ces statues sont, très probablement, les derniers vestiges d'un calvaire analogue à celui de Briey. (Voir plus loin). Église paroissiale de Saint-Pierre, Ville-Haute, à Bar-le-Duc.

**Groupe de Notre-Dame de Pitié.** Œuvre datée de 1528. Deux statues : la Vierge et le Christ mort. Hauteur, 1m10; longueur, 1m,30 ; pierre autrefois polychromée. Provient de la chapelle Notre-Dame de Pitié, érigée en 1480 dans l'ancien cimetière d'Étain, où elle avait été placée, en 1528, sur la sépulture de dame Gilberte Marque. Chapelle du Sacré-Cœur, église paroissiale d'Étain, arrondissement de Verdun (Meuse).

**Groupe de Notre-Dame de Pitié.** Daté de 1530. Deux statues : la Vierge et le Christ mort. Hauteur, 0m,35 ; largeur, 0m,45. Maquette, terre cuite peinte. Provient de l'ancienne église de la citadelle. Conservée aujourd'hui au presbytère de Clermont-en-Argonne (Meuse). (Moulage au Musée de Saint-Mihiel).

**La pamoison de la Vierge.** Date inconnue. Deux statues : la Vierge soutenue par saint Jean. Hauteur, 1m,66 ; bois autrefois polychrome. Provient d'un calvaire vu par Chatouru, en 1552, dans l'église abbatiale de Saint-Mihiel, et dont les autres statues sont détruites. Église paroissiale de Saint-Michel, à Saint-Mihiel (Meuse). (Moulage en fonte exécuté par la maison Pierson, de Vaucouleurs, dans le vestibule de la sacristie de l'église Saint-Michel, à Saint-Mihiel).

**Tête de Christ.** Date inconnue. Ayant fait partie de l'ensemble précédent. Grandeur naturelle ; bois polychrome. L'original a disparu. Moulage au Musée municipal de Nancy, n° 769.

**Calvaire de Briey.** Date inconnue, mais exécuté probablement entre les années 1533 et 1534. Six statues : le Christ et les larrons en croix, la

Vierge, saint Jean et la Madeleine. Grandeur naturelle ; bois polychrome. Provient de « l'Oratoire du Calvaire » érigé dans l'ancien cimetière de Briey, en 1534, par Jean Millet, curé de La Chaussée. Placé dans une chapelle funéraire du cimetière actuel de Briey (Meurthe-et-Moselle).

**Tête de Christ.** Date inconnue, mais pouvant être fixée aux environs de 1554. Hauteur, 0m13 ; pierre encaustiquée. Provient du crucifix placé sur l'autel de la « Chapelle des Princes » annexée à la Collégiale Saint-Maxe, à Bar-le-Duc, construite par Gilles de Trèves entre les années 1548 et 1554. Recueillie par M. le chanoine Trancart et passée ensuite entre les mains de M. Humbert, de Bar-le-Duc. Bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

**Tête de saint Jérôme.** Date inconnue. Hauteur, 0m15 ; pierre encaustiquée. Même provenance et même origine que l'œuvre précédente. Appartient à Mm Ve Brincourt, 27 rue Sainte-Catherine, Nancy.

**Enfant Jésus couché dans la crèche.** Même époque et même provenance que les deux morceaux précédents. Hauteur, 0m,50; pierre. Musée du Louvre, sculptures de la Renaissance française, salle Jean-Goujon, n° 271. (Moulages aux Musées du Trocadéro, de Bar-le-Duc et de Saint-Mihiel).

**Fragment de plinthe.** Même origine et même provenance que ci-dessus. Longueur, 0m,35; largeur, 0m,07 ; pierre encaustiquée. Musée de Bar-le-Duc. (Moulage au musée de Saint-Mihiel).

**Sainte Femme au tombeau du Christ.** — Date inconnue. Grandeur naturelle; pierre polychromée. Provenance inconnue. Appelée communément « la Madeleine ». Sépulcre de la chapelle Sainte-Anne, à Clermont-en-Argonne.

**Christ portant sa croix.** Date inconnue. Grandeur naturelle ; bois polychrome. Provient, vraisemblablement, de la chapelle du « Mont d'Olivet » élevée aux frais de Philippe de Gueldres dans le jardin du monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson, Aujourd'hui dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, église paroissiale de Saint-Laurent, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

**Grand Christ en croix.** Date inconnue. Hauteur, 2m10 ; bois polychrome. Provient, probablement, de la chapelle du « Mont de Calvaire » élevée aux frais de Philippe de Gueldres dans le jardin du monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson. Chapelle de l'abside, côté nord, cathédrale de Nancy.

**Plafond à caissons.** Date inconnue. Chacun des grands caissons forme un carré de 0m,42 de côté; terre cuite peinte. Maison possédée autrefois par Ligier Richier, 7, rue Haute-des-Fosses, à Saint-Mihiel.

**Linteau de cheminée.** Date inconnue. Longueur, 2 mètres ; largeur, 0m51; pierre. Provient de la maison habitée par l'artiste, A Saint-Mihiel. Transporté au dix-huitième siècle au presbytère de Han-sur-Meuse, canton de Saint-Mihiel, arrondissement de Commercy (Meuse).

**Statue emblématique appelée « Squelette de Bar.** Date inconnue. Hauteur, de la tête aux pieds, 1m,75 ; pierre encaustiquée. Placée autrefois dans la Collégiale Saint-Maxe, à Bar-le-Duc, au-dessus d'un caveau renfermant les cœurs du duc Antoine de Lorraine, de René de Chalon, son gendre, et de plusieurs autres membres de la famille de Lorraine. Transportée



en 1790 dans la nouvelle Collégiale de Saint-Pierre. Chapelle du transept, côté de l'épître, église paroissiale de Saint-Pierre, à Bar-le-Duc. (Moulage au Musée du Trocadéro).

**Statue funéraire de Philippe de Gueldres.** Exécutée, probablement, en 1548. Deux personnages : la duchesse, « gisante », revêtue du costume des Clarisses, et une petite figurine agenouillée, costumée également en Clarisse, tenant entre ses mains la couronne ducale. Longueur, 1m,92; pierre encaustiquée et teinte. Provient de l'ancienne chapelle du monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson. Placée aujourd'hui dans l'église dite « des Cordeliers », à Nancy. (Moulage au Musée du Trocadéro).

**Statues funéraires de René de Beauvau et de Claude de Baudoche.** Date d'exécution inconnue. Deux personnages : René de Beauvau et Claude de Baudoche, son épouse; tous deux en « gisants ». Longueur, 1m,78; pierre encaustiquée. Proviennent de la chapelle seigneuriale de l'ancienne église paroissiale de Noviant-aux-Prés, canton de Domèvre-en-Haye, arrondissement de Toul (Meurthe-et-Moselle). Transportées, en 1866, au Musée lorrain, à Nancy. (Salle des Tombeaux, n° 117, sculpture, catalogue Wiener.)

**Statues funéraires de Claude de Guise et d'Antoinette de Bourron.** Exécutées entre 1550 et 1552 et placées sur la sépulture des deux défunts, dans l'église collégiale de Saint-Laurent, à Joinville (Haute-Marne). Les personnages étaient représentés étendus côte à côte, nus, et dans l'état où se trouvaient leurs cadavres après l'embaumement. Œuvres perdues.

**Tête de mort.** Date inconnue. Hauteur, 0m,26 ; pierre. Provenance inconnue. Donnée par M. Barrois, ancien archiprêtre de la cathédrale, au Musée municipal de Verdun (Meuse).

**Groupe de la « Mise au Tombeau » ou du « Sépulcre ».** Sculpté probablement entre les années 1554 et 1564 et placé, après la mort de l'artiste, dans un enfeu de l'église Saint-Etienne. Treize personnages, hauteur moyenne, 1m,80; pierre. Largeur de l'enfeu, 3m25 ; profondeur, 1m,63. Église paroissiale de Saint-Étienne, à Saint-Mihiel (Moulage au Musée du Trocadéro).

**Les pourtraictures du duc Antoine, de sa femme et de quelques personnes de leur entourage.** Maquettes de terre exécutées en 1533. (Comptes de Humbert Pierrot, année 1553, archives Meurthe-et-Moselle, B, 7613. Ces œuvres sont malheureusement perdues.

## Bibliographie chronologique

**Lepage Auguste**, *Ligier Richier*, Académie des bibliophiles, Édition Juin 1868. Il indique la présence à la Bibliothèque impériale d'un bas-relief en marbre : le Christ appelant à lui les petits enfants.

**Dardier Charles**, *Jean de Serres historiographe du roi, sa vie ses écrits*. 1883. Il évoque la parenté de Marguerite de Godarry avec le célèbre sculpteur lorrain Ligier Richier, son grand-père, mais il ne parle pas du tableau de marbre remis au roi.

**Souhaut Charles**, *Les Richier et leurs œuvres*, par l'abbé Souhaut Charles (Chanoine), imprimerie de Contant-Laguerre (Bar-le-Duc), 1883.

**Vaschalde Henry**, *Olivier de Serres, Seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux*, Paris, 1886. Il est le premier à évoquer la remise d'un tableau de marbre blanc au roi Henry IV, p 72. Il n'évoque pas la parenté avec le sculpteur Ligier Richier.

**Cournault Charles**, conservateur du musée historique lorrain, *Les artistes célèbres, Ligier Richier sculpteur lorrain du XVIIe siècle*, à Nancy, Édition 1887

**Denis Paul**, *Ligier Richier l'artiste et son œuvre*, 1911. Donne un panorama très complet des œuvres de l'école Richier.

**Moreil Françoise**, « Olivier de Serres, son frère Jean et Jacques le neveu », in Alain BELMONT, *Autour d'Olivier de Serres. Pratiques agricoles et pensée agronomique, du Néolithique aux enjeux actuels. Actes du colloque du Pradel (27-29 septembre 2000)*, Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 2002, p. 321-330.

**Vidal Bernard**, *Les démêlés d'Olivier de Serres avec son imprimeur Abraham Saugrain*. Histoire & Sociétés Rurales 2013/1 (Vol. 39)

**Vidal Dominique, Vidal-Balcon Marie-Elisabeth, Saint-André Alain**, *La mort du pasteur Jean de Serres, historiographe du Roi : un cas suspect de peste, à l'époque de la peste en Dauphiné, en 1598*. Revue du Vivarais, CXVII, n°3, 2013, p. 129-143.

**Vidal Bernard**, Jacques Besson ingénieur (1530-1573) devient Jacques Béton pasteur à Villeneuve-de-Berg, auprès d'Olivier de Serres. 24 pages. Revue du Vivarais, décembre 2013.

**Choné Paulette**, *La renaissance en Lorraine ... à la recherche du musée idéal*. Serge Domini éditeur, 2013 p325. Elle évoque le lien possible entre le tableau de marbre offert au roi et le sculpteur lorrain Ligier Richier.

**Vidal Bernard**, Les statues monumentales d'Olivier de Serres et la fonte du buste de Vestigo en 2015, Revue du Vivarais, décembre 2015.

Voir aussi le site de l'Institut Olivier-de-Serres :  
<http://www.olivier-de-serres.org/>

# Table des matières

L'énigmatique tableau de marbre blanc, donné par Olivier de Serres au roi Henri IV.....	1
Histoire et pérégrinations d'un magnifique bas-relief du sculpteur lorrain Ligier Richier.....	1
Le voyage à Paris.....	2
Le séjour parisien.....	2
Le retour vers le Vivarais.....	3
Un mystérieux tableau de marbre.....	3
Marguerite de Godarry, petite fille du sculpteur Ligier Richier.....	5
Les tableaux de marbre dans l'école Richier.....	6
Le tableau « <i>Laissez venir à moi les petits enfants</i> ».....	7
Le bas-relief.....	7
Le tableau et son cadre.....	7
Notice de la BnF, département des Monnaies, Médailles et Antiques.....	7
Conclusions.....	10
Annexes et documents justificatifs.....	11
Comptes de tutelle, par Olivier de Serres, 1611.....	11
Comptes de tutelle, par David de Valleton, 1616.....	17
Divers extraits, autour de ce bas-relief.....	18
Catalogue des œuvres attribuées à Ligier Richier, par Sylvain Denis en 1911.....	22
Bibliographie chronologique.....	25
Table des matières.....	26